

DOSSIER DE PRESSE 2013

**LA FONDATION
QUI PROTÈGE LES
MICRO-ENTREPRENEURS**



Contacts presse - Kaelia :

Leslie Brunner : 04 72 00 46 55 / brunner@kaelia.fr

Nathalie Cayuela : 04 72 00 35 85 / cayuela@kaelia.fr

 **Entrepreneurs
de la Cité**

SOMMAIRE

Édito de Jean-Pierre Claveranne, Président de la Fondation Entrepreneurs de la Cité	page 3
1/ Soutenir la capacité d'entreprendre des personnes en difficulté	page 4
a. Ambitions de la Fondation	
b. Origines et fondements de la micro-assurance	
c. Typologie des entreprises et des assurés	
2/ La Fondation en action	page 8
a. Les chiffres clés / les résultats	
b. La seule institution de micro-assurance reconnue d'utilité publique en France	
c. Gouvernance	
o Témoignage d'Hayat Boaira, Déléguée générale de la Fondation	
d. Témoignages d'assurés	
e. Une solution d'assurance unique et solidaire : la Trousse Première Assurance	
f. Le rôle d'information et de sensibilisation aux risques de l'entreprise	
g. Renforcer la prévention pour une plus grande pérennité	
3/ Le Club Entrepreneurs de la Cité	page 15
a. Vocation	
b. Mode d'action	
c. Conseil d'administration	
d. Témoignages d'entrepreneurs membres du Club	
Annexes	page 18
• Le Conseil d'administration de la Fondation	
• Les partenaires	
• Liste des mécènes du Club Entrepreneurs de la Cité (juillet 2012)	
• La reconnaissance d'utilité publique des Fondations	

Édito de Jean-Pierre Claveranne, Président de la Fondation Entrepreneurs de la Cité



« Rien n'est plus dynamisant que de créer sa propre société lorsque l'on est dans la précarité. »



La Fondation Entrepreneurs de la Cité a cinq ans d'existence. Cinq ans au service des micro-entrepreneurs qui créent leur emploi pour se sortir d'une situation de précarité.

Ce formidable outil de pérennisation des entreprises doit être connu du plus grand nombre : l'ambition de la Fondation est de devenir l'organisme de référence en matière d'assurance des micro-entrepreneurs. Pour cela, nous développerons toujours plus de projets de sensibilisation auprès des réseaux partenaires, qui accompagnent les micro-entrepreneurs, mais aussi auprès des micro-entrepreneurs eux-mêmes, partout en France.

Par ailleurs, le nouveau Club Entrepreneurs de la Cité Rhône-Alpes a pour mission de fédérer des chefs d'entreprise locaux autour de l'action de la Fondation, et de lever des fonds. Ce Club est un outil formidable de communication pour nous, et nous permettra à terme d'avoir plus de moyens pour asseoir nos ambitions. Il a vocation à être dupliqué dans d'autres régions très prochainement. »

Parcours de Jean-Pierre Claveranne

Diplômé de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan et titulaire d'un doctorat en gestion, ce passionné de l'entrepreneuriat est notamment :

- Professeur des Universités en sciences de gestion
- Directeur de l'Ifross (Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Sociales et leurs réseaux)
- Expert de justice auprès de la cour d'Appel de Lyon
- Il a par ailleurs participé à la création de plusieurs fondations telles que la Fondation Bullukian.

1. Soutenir la capacité d'entreprendre des personnes en difficulté

Soutenir la capacité d'entreprendre des personnes en difficulté

a) Ambitions de la Fondation

La Fondation Entrepreneurs de la Cité est née de ce double constat : il existe en France des chômeurs prêts à prendre des risques pour créer leur propre emploi ; cependant, alors qu'ils accèdent désormais à des offres de prêts adaptées (microcrédit), la plupart des organismes/assureurs sont frileux pour couvrir leurs risques professionnels et personnels à des tarifs adaptés.

La Fondation Entrepreneurs de la Cité est donc **la première organisation** à avoir lancé **un produit de micro-assurance en France**. Elle propose ainsi aux micro-entrepreneurs une assurance abordable qui couvre leurs risques personnels et professionnels.

Sur le principe de la micro-finance, les assurés contribuent par leur cotisation (à partir de 15 € par mois) à constituer un fonds destiné à **mutualiser la charge de leurs sinistres**.

L'offre de la Fondation est à la fois **innovante**, en proposant une couverture simple, accessible et universelle, et **solidaire**, en renouant avec le principe de mutualisation des risques.

Ainsi, depuis sa création, la Fondation a soutenu plus de 2 700 créateurs d'entreprise en France et elle en a accompagné plus de 8 200 dans la gestion de leurs risques.

Les micro-entrepreneurs¹ sont vulnérables* :

- Avant d'atteindre leur 5^e anniversaire, 14 % des micro-entrepreneurs arrêtent leurs activités pour des raisons non économiques (accident, vol, maladie...).
- 2 micro-entrepreneurs sur 3 n'ont aucune assurance ou disposent d'une assurance ne couvrant que partiellement leur activité.
- 20 % des micro-créditeurs ne peuvent s'assurer à cause du coût financier de l'assurance.
- 40 % considèrent que l'assurance n'est pas nécessaire et qu'elle ne constitue pas un facteur clé de pérennisation de leur entreprise.
- Une sinistralité forte : en 2010, 10 % des assurés ont eu un sinistre (arrêt de travail ou dommages).

* Source : étude ADIE / ESSEC 2006

¹ Une micro-entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros (source : europa.eu, le portail de l'Union européenne). Un micro-entrepreneur est un entrepreneur chômeur ou bénéficiant des minima sociaux, qui crée son propre emploi avec un petit prêt bancaire inférieur à 25 000 €.

b) Origines et fondements de la micro-assurance

La création d'entreprise : une solution face à la précarité et au chômage ?

La crise économique pousse beaucoup de chômeurs à créer leur propre emploi. En 2009, la création d'entreprise a atteint un niveau record avec plus de 580 200 entreprises créées (+ 75 % par rapport à 2008) dont 320 000 auto-entrepreneurs. La création d'entreprise reste une solution de sortie du chômage puisque plus d'1 sur 2 était demandeur d'emploi au moment de la création. (Chiffres APCE)

Le microcrédit : une opportunité pour créer sa boîte avec peu de moyens

En France, en 2009, on dénombrait 25 000 personnes ayant accès à un microcrédit² via les associations et les banques. C'est un formidable levier qui donne les moyens de leurs ambitions à des personnes pleines d'énergies et de volonté, n'ayant pas forcément les ressources pour créer leur entreprise. La microfinance³ commence à être connue par le grand public. Le baromètre Convergences 2015, lancé en mai 2010, montre que 72 % des Français pensent que « la microfinance est une solution pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion ». C'est pourquoi, le gouvernement a établi une loi pour pousser au développement de ces micro-créditeurs. (Loi Lagarde du 1^{er} Juillet 2010 sur le crédit). Mais si des entrepreneurs accèdent désormais plus facilement à l'emprunt grâce au microcrédit, beaucoup d'entre eux restent encore en marge des systèmes de protection des risques.

Quel rôle joue la micro-assurance dans ce système ?

Le terme « micro-assurance » a émergé à la fin des années 80. Il a fait suite au concept de microcrédit développé, lui, dans les années 70, par le professeur d'économie Muhammad Yunus, récompensé du Prix Nobel de la Paix, en 2006. Le premier produit de micro-assurance « Grameen Bima » a été créé en 1988 au Bangladesh par Delta Life Insurer et ciblait les populations rurales pauvres.

En France, la micro-assurance s'adresse aux entrepreneurs, qu'ils soient demandeurs d'emploi longue durée ou bénéficiaires de minima sociaux, qui restent vulnérables en raison de leur faible capacité financière. Ainsi, ce sont chaque année **30 000 créateurs d'entreprises vulnérables qui pourraient avoir recours à la micro-assurance selon la Caisse des Dépôts.**

² Le microcrédit professionnel est accordé à des personnes exclues du crédit bancaire (personnes à faibles revenus, allocataires de minima sociaux, chômeurs) dont les capacités de remboursement sont jugées suffisantes. Ces personnes doivent par ailleurs bénéficier d'un accompagnement social auprès d'un réseau qualifié. D'un montant inférieur à 25 000 €, le microcrédit permet la création d'une entreprise.

³ Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir des crédits de faible montant (« microcrédits ») à des familles pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus, leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises (source : www.lamicrofinance.org).

c) Typologie des entreprises et des assurés

La Fondation Entrepreneurs de la Cité a pour objectif de **protéger les nouveaux entrepreneurs en situation de précarité** contre les risques économiques de leur activité afin de favoriser la pérennité de leur entreprise. Elle s'adresse aux micro-entrepreneurs volontaires, mais fragiles, très exposés au risque de perdre leur entreprise. Ce sont :

- des entrepreneurs financés par un microcrédit, prêt NACRE ou prêt bancaire (inférieur à 25 000 €) ;
- des entrepreneurs suivis par un réseau d'accompagnement (le réseau des Boutiques de Gestion, France Initiative, France Active, la Fondation de la deuxième chance, Planet Finance, l'ADIE, etc.) ;
- des personnes exclues du marché de l'emploi : chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes, seniors.

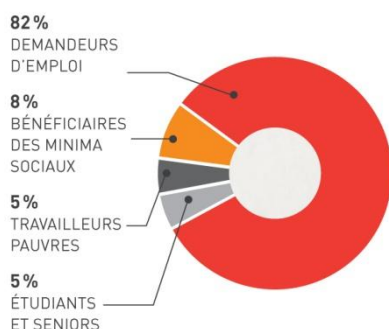
Il est également à noter que **31 % des assurés de la Fondation sont installés dans les Zones Urbaines Sensibles**, quartiers où le taux de chômage est de 20 %, soit le double du taux de chômage national. L'action de la Fondation est très significative dans ces quartiers où le travail indépendant apparaît souvent comme la seule alternative pour générer des revenus.

L'offre de la Fondation concerne les entreprises :

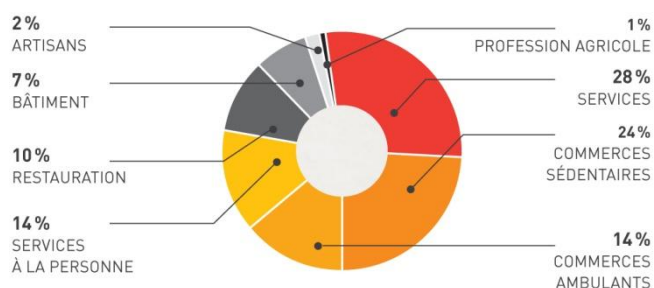
- de tous secteurs d'activité (sauf les activités règlementées) ;
- de moins de 3 personnes ;
- de tous les statuts, y compris l'auto-entrepreneuriat ;
- ayant moins de 3 ans d'existence ;
- exerçant dans un local de moins de 100 m².

Répartition des assurés en 2012

Situation antérieure à la création d'entreprise



Répartition des assurés par secteur d'activité en 2012



2. La Fondation en action

La Fondation en action

a) Les chiffres clés / les résultats

Depuis la création (chiffres à fin 2012) :

- 2 700 micro-entrepreneurs assurés depuis la création de la Fondation ;
- 8 200 micro-entrepreneurs guidés et informés dans la gestion de leurs risques ;
- 202 micro-entrepreneurs accompagnés suite à un sinistre ;
- pérennité à 2 ans des micro-entrepreneurs : 75 % ;
- plus de 150 partenaires qui promeuvent la solution de micro-assurance sur le terrain.

b) La seule institution de micro-assurance reconnue d'utilité publique en France

La création de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, et plus particulièrement la recherche d'une reconnaissance d'utilité publique, est née d'un constat : l'inadéquation entre l'offre du marché des assurances et les besoins des créateurs de petites entreprises.

Ces inégalités ont motivé les sociétés à l'initiative d'Entrepreneurs de la Cité à créer une fondation reconnue d'utilité publique. Seule une telle structure pouvait **traduire l'expression de leurs valeurs** (humanisme, solidarité, engagement citoyen) et concrétiser leur projet :

- d'être à l'écoute de leurs concitoyens et en particulier des plus fragiles ;
- de vouloir participer à un développement économique et social responsable ;
- d'innovation sociale pour agir autrement.

Ainsi, les valeurs fondatrices du projet, la vulnérabilité du public auquel il s'adresse, l'absence de but lucratif et la dimension d'intérêt général de l'action de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, lui ont permis d'être **reconnue d'utilité publique par décret d'État le 19 décembre 2008.**

c) Gouvernance

« La devise "Tout homme est un créateur en puissance" m'a accompagné tout au long de mon parcours. » Pour Bruno Rousset, Président-Directeur Général d'APRIL, à l'initiative du projet de création de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, le goût d'entreprendre et la dimension humaine sont essentiels. C'est pour cela qu'il s'est engagé dans le domaine de la micro-assurance afin de soutenir la capacité d'entreprendre des personnes en difficulté.

La Fondation Entrepreneurs de la Cité est née de la volonté d'importants acteurs privés de l'assurance de s'impliquer dans la **défense de la capacité d'entreprendre des plus fragiles**, à

savoir : APRIL, CFDP Assurances, CNP Assurances, EVOLEM, La Banque Postale, AG2R / La Mondiale et MATMUT ainsi que le partenaire public qu'est La Caisse des Dépôts.

Les fondateurs contribuent aux actions de la Fondation de trois manières :

- constitution de la dotation initiale de près de 6 millions d'euros dont les revenus servent à réduire le coût de l'offre d'assurance ;
- appui technique en assurance et portage des risques ;
- mécénat de compétences *via* la participation de leurs salariés aux actions de sensibilisation dans les délégations régionales.

La gouvernance de la Fondation est incarnée depuis plusieurs années par des personnes emblématiques issues du monde de l'économie sociale et solidaire et des fondations d'entreprise, et notamment par Hayat Boaira, Directrice de la Fondation.

Témoignage d'Hayat Boaira, Déléguée générale de la Fondation



Parcours :

Après 12 années d'expérience dans le secteur des fondations d'entreprise et de l'aide humanitaire, notamment au sein de la fondation d'entreprise Ricard puis de l'organisation de solidarité internationale GAVI (Global Alliance for Vaccines and Immunisation), Hayat Boaira a été nommée directrice de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, en 2009.



La Fondation est une organisation tout à fait unique en France et dans le paysage de l'aide à la création d'entreprise et de la lutte contre l'exclusion. C'est en effet la seule organisation qui rassemble des acteurs du secteur privé de l'assurance aux côtés d'acteurs publics, telle la Caisse des Dépôts, ou encore des acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire, comme les réseaux d'aide à la création d'entreprise. De plus, la Fondation, par son action, permet à une population vulnérable d'avoir accès aux outils d'assurance pour protéger son entreprise et ce, à un coût « hors marché » grâce au mécénat de la Fondation. Le taux de pérennité à 2 ans des assurés Entrepreneurs de la Cité était de 75 % en 2009, ce qui est un score aussi élevé que la moyenne des créateurs d'entreprise en France. Nous voyons donc que la Fondation renforce la solidité de ces entrepreneurs, qui sont pour 82 % des demandeurs d'emploi et pour 8 % des bénéficiaires du RSA. Enfin, parce que son action est unique et à dimension sociale, la Fondation a signé un partenariat avec l'Agefiph, afin que les créateurs d'entreprise handicapés puissent gratuitement avoir accès au produit de micro-assurance pendant 3 ans.

À l'avenir, la Fondation va continuer à développer ses projets :

- *Guide web de l'assurance* pour répondre aux questions des micro-entrepreneurs ; ce guide unique et non commercial propose des astuces et conseils pour mieux comprendre les risques d'une activité. Il détaille même les garanties par fiche métier ;
- une assurance décennale pour les entrepreneurs du bâtiment. Ce produit est proposé à un tarif « hors marché » et présente moins de restrictions d'adhésion par rapport aux standards ;
- Local Sécur', service d'expertise gratuite des locaux afin de prévenir les risques inhérents au local. »

d) Une solution d'assurance unique et solidaire : la Trousse Première Assurance

Depuis 2007, la Fondation Entrepreneurs de la Cité propose aux créateurs d'entreprise une assurance sur mesure et inédite en France : la « Trousse Première Assurance ». Les personnes à faible capacité financière désirant créer leur petite entreprise peuvent opter pour une assurance adaptée à leurs besoins et à leurs moyens financiers.



Ce dispositif comprend les garanties suivantes :

- **Multirisques professionnelles** : couvre la responsabilité civile dans le cadre de l'activité professionnelle ainsi que les locaux et le matériel professionnel.
- **Prévoyance** : couvre les arrêts maladies avec une indemnisation à hauteur de 30 €/jour.
- **Santé** : rembourse en complément du régime obligatoire en cas d'hospitalisation, de consultations ou de soins dentaires.

Le tarif plancher de la cotisation s'établit à 15 € par mois, hors complémentaire santé (calculée en fonction de la situation familiale de l'entrepreneur). Les entrepreneurs signataires d'un contrat d'assurance sont obligatoirement accompagnés par l'un des réseaux d'aide à la création d'entreprise partenaires. Ils sont soutenus pour une durée maximale de 4 ans, à l'issue de laquelle ils rejoindront le marché classique de l'assurance.

Grâce à un partenariat mis en place avec l'Agefiph et renouvelé en 2012, les créateurs handicapés accompagnés par l'Agefiph bénéficient gratuitement de la Trousse Première Assurance pendant 2 ans.

e) Le rôle d'information et de sensibilisation aux risques de l'entreprise

Le passage au statut d'entrepreneur signifie que les risques liés à l'activité de l'entreprise incombent directement au créateur, contrairement à un salarié qui n'est pas responsable des dégâts sinistres liés à l'entreprise. De plus, les personnes en difficulté qui cherchent à s'extraire de la précarité en créant leur entreprise sont particulièrement isolées et seules face aux difficultés. C'est pourquoi, au-delà de la mise à disposition d'un produit de micro-assurance, la Fondation a également vocation à informer et à sensibiliser les nouveaux créateurs sur les risques d'entreprise.

Ainsi :

- elle informe et guide les micro-entrepreneurs en amont de la création, en les informant sur les risques futurs : 2 000 entrepreneurs par an ;
- elle forme les conseillers des réseaux d'aide à la création sur les risques de ces micro-entrepreneurs : 250 conseillers formés chaque année ;
- elle met gratuitement à disposition des internautes un « guide web de l'assurance des micro-entrepreneurs » réalisé en partenariat avec la Fondation Caritas.

f) Renforcer la prévention pour une plus grande pérennité

La Fondation Entrepreneurs de la Cité constate que 11 % de ses assurés connaissent un sinistre et particulièrement les sinistres liés aux locaux : dégât des eaux, vol, dommages électriques, etc. Ces sinistres, au-delà des frais qu'ils engendrent, sont une source de fragilisation globale du projet d'entreprise et de l'entrepreneur lui-même. Ainsi la Fondation Entrepreneurs de la Cité a mis en place en 2011, une action de prévention gratuite en proposant un diagnostic des risques du local professionnel par un expert en bâtiment.

Ce diagnostic pourra être réalisé dans deux contextes :

- avant la location du local commercial, pour guider le créateur dans la validation de son choix d'un local et dans sa négociation avec le propriétaire ;
- pendant l'exploitation du local, pour alerter le créateur sur les éléments particulièrement dangereux.

d) Témoignages d'assurés

Chantal Nkandjo

La boutique du monde - Vente de produits alimentaires et non alimentaires durables et solidaires.



J'ai lancé mon commerce de produits alimentaires et non alimentaires éthiques et bio en mars 2013. Suivie par l'association AGEFIPH on m'a présenté les services de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, dont le service gratuit d'audit des risques du local commercial Local Sécur. Un expert est venu faire l'état des lieux de mon futur local commercial. J'ai découvert qu'il y avait des travaux à réaliser ; grâce à Entrepreneurs de la Cité le bailleur a mis aux normes le local avant la signature du bail et j'ai ainsi évité une grosse dépense. »

Karim Ouada

DK Courses - Transport de marchandises pour professionnels dans le Rhône, parfois en national, pour des urgences.



Au démarrage de mon activité, j'ai eu un accident de circulation. La Fondation Entrepreneurs de la Cité m'a versé une indemnité de 30 € par jour pendant les trois mois de mon arrêt de travail. Cela a sauvé mon activité car, sans cette aide, je n'aurais pas pu continuer. La Fondation se soucie des ses assurés, elle me connaît et m'a toujours très bien accueilli. J'en suis très satisfait ! »

Gharbi Fared

Dépôt vente Belfort - Artisanat sur cuir et poterie.



Les produits de micro-assurance d'Entrepreneurs de la Cité sont complets pour la protection de mon activité et légers pour la gestion comptable de ma petite entreprise. Je travaille le cuir et la poterie, ainsi certains matériaux précieux avaient besoin d'être couverts, mais vu la taille de mon entreprise je ne pouvais pas me permettre la contraction d'une assurance classique. Le suivi après-vente de mon dossier a été très efficace. Les conseillers de la fondation sont très professionnels et m'ont guidé vers l'assurance la mieux adaptée à ma situation. »

Beram Yacoub Khaldoen

Sweet City - Epicerie alimentaire de quartier



J'ai lancé mon activité d'épicerie générale en janvier 2011 et ai tout de suite contracté un produit de micro-assurance multirisque professionnelle pour mon local commercial. J'ai bien fait car quelques temps plus tard ma vitrine a été brisée et je n'ai eu que 200€ à déboursier personnellement, le reste étant pris en charge par l'assurance. La Fondation Entrepreneurs de la Cité a été très dynamique et j'ai reçu le remboursement pour ma vitrine très rapidement. Sans cela je ne sais pas si j'aurais pu continuer mon activité sans un endettement personnel. »

3. Le Club Entrepreneurs de la Cité

Le Club Entrepreneurs de la Cité



a) Vocation

Pour mieux inscrire son action dans le tissu économique local, la Fondation Entrepreneurs de la Cité a lancé un Club de mécènes. Il réunit des entrepreneurs solidaires qui souhaitent s'engager dans une cause sociétale : celle de donner l'opportunité aux micro-entrepreneurs de développer leur activité dans des conditions optimales. La solidarité est la valeur commune qui anime ce réseau et développe des liens uniques entre ses membres. Développé dans un premier temps sur la région Rhône-Alpes, le club a vocation à s'élargir à d'autres régions, notamment à l'Ile-de-France.

b) Mode d'action

Par sa collecte de fonds au profit de la Fondation, le Club finance directement les entrepreneurs :

- Un don de 1 000 € permet à 2 entrepreneurs de protéger leur local, leur matériel et leur responsabilité civile pendant 4 ans.
- Un don de 2 000 € permet à 20 entrepreneurs handicapés de bénéficier sans questionnaire médical d'une indemnité journalière en cas d'arrêt de travail dans l'année.
- Un don de 5 000 € finance une expertise gratuite du local de 15 entrepreneurs.
- Un don de 10 000 € permet à 65 entrepreneurs de protéger leur activité, leur santé et leur local pendant 1 an et de bénéficier d'un accompagnement en cas de sinistre.

c) Conseil d'administration du Club

- Abdel Belmokadem (Nes & Cités)
- Claudine Pagon Desgoutte (Taxi Brousse)
- Jean-Charles Potelle (Boldoduc)
- Jean-Pierre Buisson (Ernst & Young)
- Norbert Fontanel (Fontanel Groupe)
- Philippe Venditelli (PhV Management - PhV Invest)
- Ronald Sannino (Casino Développement Rhône-Alpes)

d) Témoignages d'entrepreneurs membres du Club

Philippe VENDITELLI

Dirigeant Associé PHV Management, PHV Invest



J'ai choisi de m'impliquer pour développer l'esprit d'entreprise, accompagner les jeunes des cités et ceux qui ont besoin d'un coup de pouce pour entreprendre. C'est aussi pour moi l'occasion de prouver à ceux qui en doutent que les chefs d'entreprise, dans leur grande majorité, ont du cœur. C'est enfin l'occasion de lancer un réseau d'entrepreneurs qui partagent cette opinion dans un club ouvert, sérieux et convivial. »

Claudine PAGON DESGOUTTE

Président Directeur Général, Taxi Brousse



Je suis convaincue qu'un dirigeant d'entreprise doit jouer son rôle sociétal. C'est au quotidien que nous prouvons notre envie d'agir pour influencer et humaniser l'économie. Le Club des Entrepreneurs de la Cité, c'est une implication concrète auprès d'entrepreneurs qui ont le courage de se prendre en main pour créer leur propre emploi. C'est également des moments d'échanges avec d'autres dirigeants qui partagent les mêmes valeurs. »

Stéphanie PAIX

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes



Je suis heureuse de rejoindre le Club Entrepreneurs de la Cité qui partage avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes la même ADN : l'Entrepreneuriat, l'Innovation, la Coopération, l'Esprit d'Équipe. Nous partageons également la même volonté d'accompagner les entrepreneurs à chaque étape du cycle de vie de leur entreprise. Ce savoir faire doit être mis au profit des micro-entrepreneurs pour développer leur activité dans des conditions optimales.

Enfin nous sommes complémentaires pour les aider dans leur projet : pour les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès aux crédits bancaires classiques, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes a mis en place un dispositif de microcrédit professionnel et d'accompagnement bancaire ; grâce à la Fondation Entrepreneurs de la Cité, les micro-entrepreneurs peuvent profiter de services de micro-assurance. »

Annexes

Annexes

• Le Conseil d'administration de la Fondation

Véritable partenariat public-privé, la Fondation est pilotée par un conseil d'administration, composé de 12 membres, présidé par Jean-Pierre Claveranne et réparti en 3 collèges :

- le collège des fondateurs ;
- le collège des personnalités qualifiées ;
- le collège des partenaires économiques et sociaux.

Le Collège des Fondateurs

Les membres du collège des fondateurs sont désignés par ces derniers, réunis en Commission des fondateurs. Cette commission rassemble les neuf sociétés qui ont constitué la dotation : AG2R - La Mondiale, La Banque Postale, CFPD Assurances, CNP Assurances, Evolem, APRIL, Matmut, ainsi que la Caisse des Dépôts. La commission a désigné quatre de ses membres qui siègent dans le collège des fondateurs :

- APRIL, représenté par Bruno ROUSSET, Président-Directeur Général,
- La Banque Postale, représentée par Jacqueline MANOHA, Directeur Innovation Assurances et Services,
- CNP Assurances, représenté par Monique DERANCOURT, Directeur des Nouveaux Partenariats,
- La SGAM AG2R La Mondiale, pour le compte d'AG2R Prévoyance et La Mondiale, représentés par Philippe DABAT, Directeur Général Délégué.



Le Collège des Personnalités Qualifiées

Un collège des personnalités qualifiées fait appel à des personnes ayant une compétence reconnue dans le domaine d'activité de la Fondation : assurance, micro-assurance et création d'entreprise, notamment :

- Jean-Pierre CLAVERANNE, professeur des Universités, président de la fondation Bullukian,
- Patrice GARNIER, consultant en stratégie,
- Marc NABETH, responsable du département Microassurance / Mass Market chez CGSI Consulting, et chercheur associé à l'Institut Thomas More,
- Bernard DEVERT, président de Habitat & Humanisme.

Le Collège des Partenaires Économiques et Sociaux

Les fondateurs ont souhaité s'entourer de représentants des acteurs de terrain qui aident les créateurs d'entreprise à monter leurs projets et à les financer. Ainsi, les principaux réseaux d'aide à la création d'entreprise participent pleinement à la gouvernance de la Fondation et à son orientation stratégique :

- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Rhône-Alpes, représentée par Denis COLONGO, secrétaire général du Cress Rhône-Alpes,
- France Initiative, représentée par Marc OLAGNON, délégué général adjoint,
- France Active (nom du représentant pas encore connu)
- Réseau des Boutiques de Gestion, représenté par Brigitte FERRY, secrétaire générale.

• **Les partenaires (avec convention)**

Les organismes de soutien à la création d'entreprise

- Réseau des Boutiques de Gestion
- France Initiative
- France Active
- Fondation de la 2^e Chance
- PlaNet Finance
- CCI Entreprendre en France
- Fédération des Cigales
- CIDFF (Centre d'Information Des Femmes et de la Famille)

Les mécènes et financeurs publics

Les ressources de la Fondation sont constituées à moitié des revenus financiers de la dotation initiale, constituée par la dotation des membres fondateurs, et à 50 % des subventions publiques et des dons des mécènes : Agefiph, Grand Lyon, ALGOE Consultant, Big Company, Domeo, Fondation Caritas, Fondation Groupe Seb, Grant Thornton, Hannover Re, Kælia, Mazars, Méridiam, Polyexpert, Région Rhône-Alpes, Visual Link.

- **Liste des mécènes du Club Entrepreneurs de la Cité (septembre 2012)**

Membres Platinum - don > 10 000 €

- Abdel Belmokadem (Nes et Cité)
- Bruno Rousset (Evolem)
- Claude Vercasson (Hannover Re)
- Claudine Pagon-Desgoutte (Taxi Brousse)
- David Faure (Visual Link)
- Fondation Groupe SEB
- Frédéric Maurel (Mazars)
- Grand Lyon – Lyon Ville de l'Entrepreneuriat
- Groupe Insign
- Jean-Charles Potelle (Boldoduc)
- Jean-Pierre Buisson (Ernst & Young)
- Jean-Pierre Claveranne (Fondation Bullukian)
- Norbert Fontanel (Fontanel Groupe)
- Philippe Hassel (Kaelia)
- Philippe Venditelli (PhV Management – PhV Invest)
- Ronald Sannino (Casino Développement)
- Stéphane Dalbec (Big Company)
- Stéphanie Paix (Caisse d'Épargne Rhône-Alpes)
- Thierry Déau (Meridiam)

Membre Gold - don entre 5 000 et 10 000 €

- Jean-François Carrette (Polyexpert)

Membre Silver - don entre 2 000 et 5 000 €

- François Pons (Grant Thornton)
- Isabelle Fieux (Algorev chez Algoé)
- Rachael Hugues (Doméo)

Membre Bronze - don entre 1 000 et 2 000 €

- Jacques Dutel (Dutel SA)

• La reconnaissance d'utilité publique des Fondations

Conditions exigées pour présenter cette demande de reconnaissance

La reconnaissance de la mission d'utilité publique ne peut être accordée qu'aux associations⁴ :

- sans but lucratif au sens de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901 ;
- régulièrement inscrites au registre des associations ;
- dont la gestion est désintéressée ;
- et dont les statuts interdisent tout partage de l'actif entre les membres.

En outre, l'objet de l'association doit obligatoirement être à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel (D. n° 85-1304 du 9 déc. 1985).

Critères de reconnaissance

L'association doit avoir un rayonnement suffisant, avoir fait ses preuves, être indépendante de tout contrôle public ou privé, présenter une organisation démocratique et un fonctionnement associatif, être bien administrée, faire état d'un projet qui justifie la demande.

Procédure de reconnaissance

Après avis des différents services (services fiscaux par exemple), le Préfet transmet cette demande, pour avis, au tribunal administratif. Le préfet prend ensuite sa décision étant précisé qu'il n'a pas en la matière de compétence « liée » : en d'autres termes, même si l'association remplit les conditions fixées par le décret du 9 décembre 1985, le préfet garde le pouvoir d'apprécier le caractère d'utilité publique de la mission de l'association. À charge pour cette dernière, en cas de décision défavorable, d'introduire un recours devant les juridictions administratives.

⁴ Source : associations.gouv.fr.

Contacts presse - Kælia :

Émilie Chanussot : 04 72 00 35 37 / chanussot@kaelia.fr

Nathalie Cayuela : 04 72 00 35 85 / cayuela@kaelia.fr

